



## **Louis Clauss, un commissaire de police contre la Légion tricolore**

Le 22 août 1942, après un déjeuner officiel chez M. Ribérolle (Hôtel de la Gare), Jacques Benoist-Méchin, secrétaire d'État auprès de Pierre Laval chargé des relations franco-allemandes, inspecte le centre de rassemblement de la Légion tricolore (LT), créé et installé depuis peu au cœur de Guéret, caserne des Augustines. Quelques jours après, 250 volontaires appartenant à ladite Légion partent de Guéret pour le front russe, après un passage par Versailles, à la caserne Borgnis-Desbordes de la Légion des volontaires français contre le bolchevisme (LVF). Ils s'arrêtent auparavant à Paris. Les actualités cinématographiques « France Actualités » du 4 septembre 1942 comportent une séquence intitulée « Premier anniversaire de la LVF ». Le commentaire est : « A Guéret, M. Benoist-Méchin passe en revue un contingent de Légionnaires de la zone non occupée, avant son départ pour le front de l'Est. » Une vue générale montre Benoist-Méchin passant en revue les Légionnaires place Bonnyaud, vue suivie d'un plan panoramique sur les soldats alignés et les spectateurs. Le commentaire indique que deux jours plus tard, à Paris, le contingent de volontaires français a assisté à une messe à Notre-Dame, puis à une cérémonie aux Invalides. Il s'ensuit une vue générale de Notre-Dame de Paris, d'un prêtre officiant, des Légionnaires alignés dans la nef, puis défilant sur l'esplanade des Invalides, et enfin de la cérémonie dans la cour d'honneur (remise du drapeau de la LT). Plusieurs plans suivent : un officier faisant l'appel des morts ; officiers allemands et personnalités françaises (Benoist-Méchin, l'ambassadeur Fernand de Brinon, etc.) ; veuves de légionnaires dont l'une salue, le bras droit tendu...

Ces actualités, contrôlées, imposées aux spectateurs, parfois copieusement sifflées, ne laissent sans doute pas indifférent Louis Clauss qui arrive à Guéret deux mois plus tard.

## **UN JEUNE AVOCAT ALSACIEN DEVENU POLICIER**

Clauss est né le 9 avril 1912 à Paris, place Clichy, de manière un peu singulière<sup>1</sup>. Avocat du barreau de Mulhouse, il est mobilisé en 1939 et fait prisonnier à Thann<sup>2</sup>, s'évade en août 1940 et passe la ligne de démarcation près de Loches. En décembre 1940, il devient commissaire stagiaire de la police nationale. Formé à Lyon, ce licencié en droit est nommé par un arrêté du 4 mars 1941 à Lavour (Tarn) où il épouse Simone Vaissettes (30 janvier 1942). Le jeune stagiaire est affecté brièvement à Vichy (arrêté du 1<sup>er</sup> février 1942) avant d'être titularisé à Guéret (arrêté du 10 novembre 1942) où le couple loge au 20, rue de l'Eglise. Le nouveau commissaire a 30 ans. Le hasard de la guerre fait qu'il dirige ou côtoie, dans les deux pièces occupées par le commissariat à l'hôtel de ville<sup>3</sup>, des policiers alsaciens réfugiés vite engagés dans la résistance, le noyautage et le

---

<sup>1</sup> Enregistré à la mairie du neuvième arrondissement comme étant de « parents non dénommés » mais sous le nom de Louis Pierre Venasu, il est reconnu en janvier 1916 par Thérèse Sola et légitimé à l'âge de 8 ans par Joseph Clauss et Thérèse Sola lors de leur mariage contracté à Perpignan le 5 août 1920.

<sup>2</sup> Arch. dép. Creuse, 94W 17. Bulletin individuel de notation du 20 novembre 1944.

<sup>3</sup> Le commissariat est municipal jusqu'en 1941 (loi d'étatisation). Fin juin 1943, il est transféré de la mairie dans les locaux de l'ancienne trésorerie générale.

double jeu (réseau de renseignement AJAX), notamment les inspecteurs Paul Adam, Justin Zimmermann, Joseph Klein.

Henri Castaing lui fera intégrer AJAX en juillet 1943. Cependant, Clauss est membre du réseau Alliance dès 1942. Il établit de nombreux faux documents d'identité, cartes d'alimentation, de textiles, de tabac, des extraits de naissance, de mobilisation, et fournit de précieux renseignements. Au printemps 1943, il aide l'ex-député Albert Rivière à camoufler des jeunes lyonnais réfractaires au STO dans des fermes de la région de Boussac<sup>4</sup>. Clauss travaille avec les MUR. En particulier, il transporte des armes dans des voitures de police, prévient les maquis des opérations envisagées et emploie les interceptions téléphoniques pour mieux espionner l'ennemi. Il fournit de faux documents et sauve par exemple les membres de la famille juive du docteur Robert Schwab, médecin alsacien employé à l'hôpital de Guéret qu'il prévient début novembre 1943 des rafles. Le commissaire les emmène dans une camionnette près de Jarnages<sup>5</sup>.

Clauss doit quitter son poste le 26 avril 1944, la veille de son arrestation programmée, avec cinq de ses agents : il avait arrêté des miliciens... Révoqué à compter du 6 mai 1944, recherché au niveau national par les hommes de Darnand, il est contraint de s'éloigner dans le Gers, et s'engage comme simple soldat dans le bataillon d'Armagnac. A la Libération, il est nommé commissaire principal des Renseignements généraux à Guéret, prenant la suite de Castaing nommé préfet de la Creuse, et retrouve sa ville de Mulhouse en 1945 en tant que commissaire de police (arrêté du 19 décembre 1944).

Les premières actions de Clauss dans la Creuse se concrétisent par l'engagement immédiat d'une lutte personnelle et quotidienne contre la Légion tricolore casernée à Guéret. En cela, il répond pleinement aux doléances de la population. Trois semaines avant sa prise de fonction, les Renseignements généraux notaient que « L'agression anglaise [mitrillages du 26 octobre 1942] contre les gares de Montluçon et de Domérat, a provoqué une certaine émotion parmi la population creusoise et surtout dans la ville de Guéret, qui craint d'être attaquée prochainement à cause de la LEGION TRICOLERE qui y est en garnison<sup>6</sup>. » Cette angoisse collective est apparue dès l'été, avec la publication de la loi du 18 juillet 1942 créant cette unité (association à statut militaire) très spéciale.

En effet, les gradés de la LT sont des acteurs de la haine des Juifs et de la lutte sans limites contre le bolchevisme. A ces sujets, certains Guéretois garderont en mémoire la personnalité du

---

<sup>4</sup> Témoignage de Clauss figurant au dossier Albert Rivière (1945), Haute Cour (Archives nationales, commission d'instruction de la Haute Cour de Justice. Celle-ci relève positivement l'action de Rivière de 1940 à 1944 et rend un non-lieu hommage).

<sup>5</sup> Arch. dép. Creuse, 147W 41. Témoignage rédigé à Jérusalem par Marianne Picard (née Schwab le 4 septembre 1929 à Colmar) en mars 2003 à Suzanne Cerclier (née Duris) : « Je voudrais témoigner que Louis Clauss a fourni à toute la famille en novembre 1943 des fausses cartes d'alimentation et des fausses cartes d'identité à mes parents. Les cartes étaient fausses, elles ne portaient pas la mention « Juif ». C'est Clauss qui nous a prévenus le 3 novembre 1943 qu'il y avait des rafles à Aubusson et à Felletin et que nous devions nous cacher. Le 4 novembre 1943, il emmena toute la famille (nous étions 8) dans une camionnette à Clermonteix, hameau situé près de Jarnages. Nous lui devons la vie. » La famille logée au 5 boulevard Simoneau à Guéret, était composée, outre la jeune Marianne précitée, de son père (Robert, né en 1900 dans le Haut-Rhin, à Wintzenheim), de la mère (Marthe, 1904 - Colmar), des jumeaux Louis et Pierre (19 mars 1932 - Colmar) et de Danielle, née à Guéret le 6 décembre 1941.

<sup>6</sup> Arch. dép. Creuse, 44W 34. Bulletin hebdomadaire du 30 octobre 1942.

capitaine Abel Hommeau<sup>7</sup> (52 ans), propagandiste déterminé. L'invasion de la zone « libre » ne semble pas déplaire aux ultras de la collaboration.

### **LE TOURNANT DE L'INVASION DE LA ZONE LIBRE (novembre 1942)**

Selon le rapport du commandant de la compagnie de gendarmerie de la Creuse pour novembre 1942<sup>8</sup>, « Lors de l'entrée des troupes d'opération en zone non occupée, la population a conservé son calme. Mais les habitants de Guéret ont été fâcheusement impressionnés en constatant la fraternisation tapageuse des membres de la Légion tricolore avec les éléments des troupes d'opérations de passage, fraternisation dont le caractère paraît incompatible avec la dignité convenant à une troupe qui porte l'uniforme français. Par ailleurs, l'agitation politique de la Légion tricolore qui, à la suite du 11 novembre, s'est incorporée en masse au sein du Parti Populaire Français (PPF), les menaces non déguisées de faire usage des armes plus ou moins prohibées que les membres de cette Légion portent sur eux en permanence, inquiètent non seulement la population mais aussi les autorités administratives qui ont été amenées à renforcer les mesures de maintien de l'ordre. La dernière manifestation de cette Légion est l'envoi d'une adresse de 300 de ses membres au chef de l'État l'invitant à déclarer la guerre aux Nations Unies [Alliés] et à remanier son gouvernement [constitution d'un gouvernement ultra-collaborationniste]. Il est urgent d'envisager l'éloignement immédiat des éléments constitués de la Légion tricolore, éloignement qui aurait au moins l'avantage d'apporter un dérivatif à l'oisiveté dans laquelle ils vivent depuis plus de trois mois. Cette oisiveté, aggravée de ressources pécuniaires excessives [des gradés], pousse à toutes les excentricités. »

Très synthétique, le rapport mensuel du service des Renseignements généraux indique que « la population guéretoise émet le vœu que les militaires de la Légion tricolore soient déplacés, étant donné leur tenue depuis ces derniers temps. » Pour sa part, Louis Clauss rédige le 23 novembre son premier rapport mensuel d'information pour le préfet, rapport qui annonce en creux le programme du nouveau commissaire contre les fascistes français. Il écrit sans fard :

« La population de Guéret ne vit pas en très bonne intelligence avec la Légion tricolore. Cette antipathie est un peu aggravée par le but que se propose la Légion. Ce but n'agrée évidemment pas à toute la population. Certains légionnaires ne font rien d'ailleurs de leur côté pour éviter les frictions. [...] Durant le mois écoulé la Légion tricolore a fait preuve d'une grande activité. Cette activité a porté plus sur un plan extérieur que sur le plan de l'organisation intérieure. Il n'a rien été fait en effet en ce qui concerne l'entraînement des hommes. Les légionnaires se sont enrôlés en grand nombre (environ 200) dans le mouvement de *L'Emancipation Nationale* [PPF de Doriot]. On a l'impression que la Légion tricolore attend son départ sur un centre beaucoup plus important. Elle devrait pouvoir ainsi augmenter considérablement ses effectifs. L'effectif actuel est de 500 hommes environ. De nombreux incidents se sont produits entre civils et légionnaires. Un certain DEMANGE Maurice, candidat au poste de gardien de la paix, est actuellement à l'hôpital après une rixe avec des légionnaires. Il a été volé à son préjudice une somme de 6500 francs. Un sergent-chef nommé Robert a tenu des propos injurieux à l'égard de l'Armée [d'armistice] et a outragé les Gardiens de la Paix dans l'exercice de leurs fonctions. Ces deux affaires ont été transmises pour être continuées à Monsieur le colonel commandant la subdivision

---

<sup>7</sup> Chevalier de la Légion d'honneur en 1930, Hommeau sera rayé des matricules de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur en juillet 1945.

<sup>8</sup> Arch. dép. Creuse, 44 W 34. Rapport du 27 novembre 1942.

militaire<sup>9</sup>. Divers vols ont été commis en gare de Guéret par un sergent de la légion. D'autres vols ont été commis par des légionnaires, soit à la caserne, soit au préjudice de particuliers. Il est à noter qu'un légionnaire ivre est allé jusqu'à chanter l'Internationale. »

Pour Clauss, la jeunesse perdue qui arrive chaque jour et de toute la « zone sud » à Guéret pour s'enrôler n'offre pas toutes les garanties. Le recrutement n'est pas « regardant », beaucoup d'éléments très douteux sont incorporés. Mais comment peut-il en être autrement ? Souvent oisifs et vicieux, ils provoquent un malaise général. Il va donc œuvrer pour accélérer leur départ. En trois mois, Clauss rédige des dizaines de procès-verbaux sur les agissements des soldats, sous-officiers et officiers de la caserne des Augustines.

C'est dans ce climat et face au manque d'enthousiasme des Allemands que la LT est dissoute par Vichy : le *Journal officiel* du 17 janvier 1943 publie la loi de suppression signée Pierre Laval. Les volontaires de la LT sont pour la plupart versés à la LVF qui n'a pas cessé d'exister.

Fin février 1943, alors que la Légion tricolore a débuté un long processus de liquidation le 15 du mois, le nombre total des plaintes pour vols enregistrées contre ses membres atteint 52 selon Henri Castaing, nouveau patron des Renseignements généraux à Guéret<sup>10</sup>. Clauss n'a pas manqué d'ouvrir les enquêtes depuis trois mois et demi, alimentant ainsi procédures disciplinaires et judiciaires, arrestations et condamnations. En janvier, huit légionnaires sont détenus à la Maison d'arrêt pour délits de droit commun<sup>11</sup>. Le capitaine Crevau, qui croit déceler suspects et activistes communistes partout à Guéret et au sein même de la LT, doit quitter l'armée, son contrat est résilié en février.

Parallèlement, l'alsacien prend les devants, n'hésite pas à enquêter et à mettre en évidence des pratiques frauduleuses qui remontent au sommet. Figure connue des Français, via les actualités et la presse (notamment pour son port ostensible de décorations allemandes), le colonel Puaud se rend régulièrement à Guéret depuis l'été 1942. De Brinon, président de la LVF, visite la caserne des Augustines et passe ses éléments en revue le 21 février 1943 ; Puaud participe à la réunion constitutive de la Milice six jours plus tard, salle du Continental à Guéret. Ce leader charismatique des volontaires français est à ce moment-là touché par de délicates découvertes.

### **LE « COUP DE GRACE » DE L'AFFAIRE GROS**

Suite au travail minutieux d'enquête de Clauss, l'adjudant Gros, déféré au parquet, est inculpé et placé sous mandat de dépôt (interné) par le juge d'instruction Coquelin le 11 mars 1943<sup>12</sup>. Ainsi éclate le scandale des cartes d'alimentation, pièces très précieuses en cette période de rationnement sévère. Le préjudice des fraudes au détriment du Ravitaillement général est sans doute considérable.

Gaston Gros, âgé de 39 ans, gendarme dans la Drôme que ses supérieurs ont mis dehors à l'automne 1940, travaille depuis début décembre 1942 au service de l'incorporation de la Légion

---

<sup>9</sup> Pour le colonel (à juste titre), la LT et la LVF sont des « associations privées » casernées qui n'ont rien à voir avec l'armée française, ses traditions et son code d'honneur.

<sup>10</sup> Arch. dép. Creuse, 44W 35.

<sup>11</sup> Rapports mensuels du préfet de la Creuse au ministère de l'Intérieur (Arch. dép. Creuse, 44W ; originaux aux archives nationales).

<sup>12</sup> Arch. dép. Creuse, 3 UP.

tricolore et fait signer les contrats d'engagement. Sur ordre de ses supérieurs, il retire la carte d'alimentation de chaque recrue.

Début 1943, subodorant des détournements et doté d'une belle intuition, le commissaire Clauss s'était transporté au service du Ravitaillement et des cartes d'alimentation. Après un long et fastidieux travail de listage et de comparaison, il avait constaté que pour au moins une centaine de soldats, tous les tickets concernant le pain, la viande, les matières grasses et le chocolat avaient été utilisés depuis septembre 1942.

Sous-officiers et soldats, tous nourris à l'ordinaire, doivent remettre leur carte individuelle d'alimentation au bureau de la caserne dès leur incorporation et ces cartes doivent être obligatoirement déposées au service du Ravitaillement via la mairie de Guéret. Or, l'audition de l'adjudant Gros par Clauss confirme qu'il en est tout autrement. Les cartes sont bien retirées aux légionnaires mais elles ne sont pas remises pour autant à l'administration. Elles restent en dépôt à la caserne sous la surveillance d'un gradé qui est d'abord le lieutenant Bardacci, puis l'adjudant Gros (à compter de décembre 1942).

L'adjudant laisse les cartes dans un meuble dont il est le seul à détenir la clé. Il a donc toute facilité pour utiliser frauduleusement les tickets. C'est ainsi qu'il reconnaît avoir fait renouveler, à l'insu des titulaires, les feuilles d'alimentation appartenant à certains légionnaires, notamment à ceux ayant quitté Guéret pour la caserne de Versailles. Il déclare avoir agi à plusieurs reprises à l'instigation et même sur les ordres du capitaine Borvo, officier gestionnaire (véreux) du mess, lequel lui aurait déclaré avoir un pressant besoin de tickets, non seulement pour son usage personnel, mais encore pour celui du colonel Puaud. Continuellement en déplacements, ce dernier est soi-disant toujours à court de tickets.

Interrogé, Gros indique que c'est sous la pression de ces deux officiers, notamment de Puaud, qu'il a signé le 16 février 1943 un papier par lequel il reconnaît sa responsabilité exclusive en ce qui concerne le trafic des cartes. C'est d'ailleurs pour ces motifs et afin de l'éloigner que ses supérieurs se sont empressés de résilier son contrat. A titre de compensation, le colonel Puaud a cherché à le faire entrer dans les NSKK, formations de l'armée allemande<sup>13</sup>, dès le 19 février. A cette fin, le voyage à Paris lui a été offert.

Devant le juge d'instruction Coquelin, Gros, inculpé de détention illicite et usage frauduleux de cartes d'alimentation, renouvelle ses aveux et précise avoir agi de lui-même certaines fois afin de se procurer des denrées contingentées pour les envoyer à sa femme dans la Drôme. Il indique que le capitaine Borvo lui a donné une fois l'ordre d'aller retirer à la mairie les feuilles de tickets du mois en cours et concernant au moins huit légionnaires partis à Versailles. D'après l'inculpé, le capitaine Borvo a remis au colonel Puaud de nombreux tickets provenant de ces feuilles.

Les deux officiers sont entendus par le juge et confrontés à Gros. Sans doute soumis à d'implicites pressions, Coquelin accepte leurs arguments et regrette seulement la négligence et le manque de surveillance qui ont permis à l'adjudant Gros de trafiquer des cartes d'alimentation conservées illégalement à la caserne.

---

<sup>13</sup> Deux compagnies françaises du NSKK-Motorgruppe Luftwaffe ont été employées en Ukraine durant l'hiver 1942-43 et étaient chargées de missions de transport sur les arrières.

Le réquisitoire définitif du procureur est un peu alambiqué en raison des enjeux entourant la personnalité très connue (et appréciée des Allemands) du colonel Puaux. Selon le magistrat :

« Il convient de remarquer que le détournement et le trafic de ces cartes d'alimentation avait bien commencé avant l'arrivée de Gros à la caserne puisque les tickets mensuels des mois d'octobre, novembre 1942 manquent également sur certaines cartes alors que Gros n'a été incorporés que le 3 décembre 1942. Cependant, en raison du temps écoulé, il n'a pas été possible à l'information d'établir quel était l'auteur, ou les auteurs, de ce trafic antérieur à l'arrivée de Gros. La femme de ce dernier qui réside à Bourg-de-Péage (Drôme) a déclaré avoir reçu, expédiés par son mari de Guéret, deux colis seulement. Dans ces conditions il y a tout lieu de penser que d'autres personnes ont dû profiter du trafic auquel se livrait l'inculpé. Cependant, ainsi qu'il a déjà été exposé, l'information n'a permis de relever rien de suffisamment précis à l'égard d'autres légionnaires, notamment du colonel Puaud et du capitaine Borvo, pour permettre d'autres inculpations. Dans ces conditions, et quelque regrettable que cela soit, il y a lieu de renvoyer uniquement le seul inculpé Gros devant le tribunal correctionnel. »

Cette affaire « couronne » la présence de la Légion tricolore à Guéret. L'ex-adjutant Gros est condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel le 6 mai 1943. Le président du tribunal n'hésite pas à déclarer que les chefs, non poursuivis, sont beaucoup plus responsables que le condamné<sup>14</sup>. A cette date, l'effectif de la caserne est tombé à 70 officiers, élèves aspirants et sous-officiers<sup>15</sup>. La liquidation de ce puissant symbole de la politique de collaboration est effective trois semaines plus tard. L'action courageuse de Clauss a contribué à la conclusion d'un épisode marquant de l'histoire de Guéret et de portée nationale.

Cette recherche historique confirme l'appréciation du président du conseil départemental de libération :

« Le commissaire de police Clauss, dès la première heure s'est mis à la disposition des Mouvements Unis [de la Résistance], a fourni des renseignements précieux et souvent très confidentiels aux chefs des différents services de la Résistance. A sauvé la liberté du Chef départemental M.U.R., Jean-Pierre [Roger Cerclier], en le prévenant le 26 avril 1944 que la Feldgendarmarie était au courant de son activité et avait ordre de l'arrêter. Excellent militant actif et dévoué qui a su maintes fois risquer sa situation pour la cause de la Résistance<sup>16</sup>.»

Il sera décoré de la médaille de la Résistance et longtemps après de l'ordre national du Mérite. Résistant exemplaire, modeste et discret comme le sont les plus grands, Louis Clauss terminera sa carrière dans le Tarn-et-Garonne en 1972, avec le grade de commissaire principal. Ce mémorable lutteur de l'ombre est mort le 24 novembre 1980 à Montauban, à seulement 68 ans.

**Christophe Moreigne**

---

<sup>14</sup> *Le Courrier du Centre* du 8 mai 1943.

<sup>15</sup> Le lieutenant-colonel Barb quitte son poste de commandement en février 1943, remplacé par un officier liquidateur (Arch. dép. Creuse, 44W 33). Barb succédait au lieutenant-colonel Vigouroux.

<sup>16</sup> Arch. dép. Creuse, 105W 19. Notons qu'à la libération des éléments de la résistance paraissent avoir eu bonne mémoire au sujet des hommes de la Légion tricolore et de la LVF. Ainsi, l'épouse de l'adjutant-chef René Porcq, restée à Guéret, sera retrouvée pendue dans les bois de la ville.